DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
*****
Arrondissement de RODEZ
*****
Commune d'Espalion
****

Commune d'Espalion
****
Arrêté n°051/2022 – SA

2.2.8 Arrêtés relatifs aux ERP

AUTORISATION DE POURSUITE D'EXPLOITATION D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

Le Maire,

- **Vu** l'article L2212 - 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** les articles R123 – 43, R 123 – 46 et suivants du Code de la Construction et de l'habitation relatifs à l'organisation du contrôle des établissements recevant du public,
- **Vu** le procès-verbal établi par la sous-commission départementale de sécurité, en date du 6 janvier 2022, portant avis favorable à la poursuite d'exploitation **du centre d'hébergement Aux Portes des Monts d'Aubrac, classé ERP de 4ème catégorie – type R ;**
- **Considérant** les prescriptions annexées au procès-verbal ;

ARRETE

ARTICLE 1 – La poursuite de l'exploitation du **centre d'hébergement Aux Portes des Monts d'Aubrac** – 66 avenue de Saint Pierre - 12500 ESPALION, est autorisée à compter de la notification du présent arrêté sous réserve du respect et de la réalisation des prescriptions énoncées au procès-verbal du 6 janvier 2022 établi par la sous-commission départementale de sécurité, ci-annexé.

Effectif total : 300 personnes.

ARTICLE 2 – Le Directeur Général des Services de la mairie, le Commandant de Brigade, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution de la présente autorisation.

ARTICLE 3 – Le demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent sa notification. A cet effet, il peut saisir le Tribunal Administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7) d'un recours contentieux ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté sera transmis à Madame le Préfet de l'Aveyron et notifié par voie administrative à :

- au Responsable de l'établissement,
- au Directeur Départemental du SDIS,
- au Commandant de Brigade de Gendarmerie.

Fait à Espalion, le 13 avril 2022

Le Maire,

E. PICARD

MAIRIE D'ESPALION 12500 Aveyron

PRÉFET
DE L'AVEYRON
Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction départementale
des services d'incendie
et de secours**

@ : service-prevention@sdis12.fr
tél : 05 65 77 12 45

PROCÈS-VERBAL

Sous-Commission Départementale de Sécurité ERP/IGH

CODE : E09600009
ÉTABLISSEMENT : HEBERGEMENT AUX PORTES DES MONTS D'AUBRAC
ADRESSE : 66 AVENUE DE SAINT PIERRE 12500 ESPALION
TYPE : R
CATÉGORIE : 4ème
ACTIVITÉ PRINCIPALE : Colonies de vacances
DOSSIER : Périodique

Le 06 janvier 2022, la Sous-Commission Départementale de Sécurité a procédé à l'examen du dossier de l'établissement ci-dessus mentionné suite au rapport de visite.

OBSERVATIONS :

Pièce jointe : tableau de prescriptions

.....
.....
.....

En conclusion :

☒ la sous-commission départementale de sécurité émet un **AVIS** :

FAVORABLE ~~**DÉFAVORABLE**~~ **à l'exploitation de l'établissement**

☐ la sous-commission départementale de sécurité ne peut se prononcer en l'absence d'un ou plusieurs membres.

Le président de séance,

A. CALLIS